

S'INSCRIRE DANS UN PROJET DE TERRITOIRE, c'est l'assurance d'une restauration pérenne de la qualité de l'eau des captages.

Restaurer la qualité de l'eau brute des captages doit se réfléchir de façon pérenne, et ne pas se limiter au cadre limité dans le temps des mesures agroenvironnementales largement mobilisées jusqu'à présent. L'agence de l'eau publie une étude qui vise à aider les collectivités à être au cœur du dispositif de restauration de la qualité de l'eau des captages pour en faire une démarche globale de territoire.

Il faut **la volonté politique d'une collectivité** pour impulser et mettre en place une action pérenne autour de ses captages d'eau potable.

C'est elle qui peut fédérer tous les utilisateurs de pesticides et de fertilisants, agriculteurs mais aussi collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers autour d'une action collective.

C'est elle aussi qui transformera l'obligation environnementale et sanitaire autour du captage en solutions pérennes créatrices de valeur économique et sociétale (cadre de vie, biodiversité...).



Plus l'effort de prévention des pollutions par les nitrates et pesticides commence tôt, plus l'avantage économique de cette solution pour la collectivité est certain. Chaque année les pollutions par les pesticides et les nitrates imposent aux ménages français des surcoûts de traitement de 400 à 700 M€ répercutés sur leur facture d'eau.



(rapport Commissariat Général au Développement Durable – septembre 2011)

Les collectivités locales passent souvent à l'action pour restaurer la qualité de l'eau d'un captage en cas de crise suite à un pic de pollution.

Prendre en compte la pérennité de la restauration d'un captage dès aujourd'hui...

... c'est **éviter une telle crise**

... c'est **répondre durablement à la préoccupation des citoyens** de voir les pollutions et notamment les pesticides définitivement écartés de leur eau potable.

DÉPASSER LE SEUL ANGLE TECHNIQUE

LA CARTE DU LEVIER ÉCONOMIQUE

Combiner la restauration de la qualité de l'eau à un projet économique sur le territoire, c'est permettre aux agriculteurs présents sur l'aire d'alimentation de captage de générer un revenu qui compense, ou fait plus que compenser, les efforts d'adaptation fournis pour réduire puis supprimer la pollution par les pesticides et les nitrates. L'agriculture biologique est l'une des solutions envisageables.

UN ATOUT POUR LA BIODIVERSITÉ, LES PAYSAGES ET L'IMAGE DU TERRITOIRE

Il est possible de combiner une démarche pour les captages et un projet pour la biodiversité, un projet de trame verte et bleue, un projet de restauration du paysage (implantation de haies, extension des prairies).

L'inscription des enjeux de restauration du captage dans les documents de planification stratégique du territoire, notamment le SCoT, et dans la stratégie foncière de la collectivité, renforce la démarche du territoire pour le captage.



QUE DU PLAN D' ACTIONS CAPTAGE

Des collectivités pionnières ont augmenté la valeur économique des activités agricoles autour du captage en l'associant aux autres politiques du territoire : santé de la population, qualité du paysage, attractivité du territoire.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

« Captage » et Stratégie de développement durable d'un opérateur économique

La **cave coopérative Dom Brial**, dont une partie des adhérents est située dans des aires d'alimentation de captages prioritaires près de Perpignan, a mis en place en 2007 une démarche de développement durable : elle comporte un plan de formation aux pratiques respectueuses, des mesures agroenvironnementales et des subventions aux nouveaux équipements.

La cave coopérative cherche aujourd'hui à augmenter son nombre d'adhérents.

Cette démarche est menée en partenariat avec **Perpignan Méditerranée** dans le cadre de son projet de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires. **La valorisation économique se fait via la commercialisation du vin et via l'activité d'œnotourisme.**

Les communes sont associées par la mise en place d'une « contribution des abonnés » dédiée à la prévention de la qualité de l'eau potable. Cette contribution porte le nom de « **1 centime solidarité** ». Tous les abonnés payent proportionnellement à leur consommation d'eau potable (un centime d'euro par m³).

Le PLU, point d'entrée de la démarche « captage prioritaire » d'une commune

La commune de **Courthézon** (Vaucluse), suite à la pollution du captage de la commune voisine dépendant de la même nappe, décide de faire de la protection de l'eau un volet majeur de sa nouvelle politique. Un **schéma directeur « alimentation en eau potable » est annexé au plan local d'urbanisme** et bénéficie d'un plan pluriannuel d'investissement : il prévoit la réalisation d'une étude hydrogéologique et d'un diagnostic multipressions ainsi que le lancement d'un programme d'actions intercommunal.

Marché local et captage

La ville de **Lons-le-Saunier** a fait de la préservation de l'eau de son captage de Villevieux un **projet de territoire liant agriculteurs, collectivités et citoyens**. Grâce aux agriculteurs qui ont modifié leurs pratiques, la ville peut offrir aux Lédoniens de l'eau bonne à boire, débarrassée de nitrates et de pesticides. Elle a ouvert des débouchés aux produits bio de l'aire d'alimentation du captage dans les **restaurants municipaux**. *« Les agriculteurs ont un triple intérêt à alimenter le restaurant municipal de Lons avec leurs produits : une demande massive - avec la confection de 1200000 repas annuels - pérenne et solvable », Jacques Pélissard, maire.*

LES COLLECTIVITÉS, L'ACTEUR CENTRAL

Garantes de la qualité de l'eau potable, les collectivités sont **l'acteur central légitime** sur le plan politique pour porter la démarche de restauration de la qualité de l'eau des captages. **Cette démarche doit évidemment associer très étroitement les agriculteurs concernés.**

L'eau est l'une des ressources patrimoniales du territoire, au même titre que le foncier, le cadre de vie ou la biodiversité. Le portage de la démarche par la collectivité favorise l'affirmation de **la ressource en eau comme « bien commun territorial » et permet de faire le lien avec les autres politiques du territoire.**

Pour réussir les collectivités s'appuient sur les techniciens agricoles, notamment les chambres d'agriculture, et des acteurs de l'eau (Syndicat d'eau potable, entreprises délégataires...). Le succès du projet viendra dans tous les cas de l'implication des agriculteurs du territoire qui adopteront des pratiques favorables à l'eau.



L'intercommunalité, une échelle adaptée

La prise en main par l'intercommunalité du pilotage de la démarche autour des captages permet un élargissement des enjeux du territoire concerné par un ou des captage(s). Elle permet aussi la mise en commun des moyens mobilisés. L'implication des communautés de communes, d'agglomération et aujourd'hui des métropoles dans la gestion des ressources de leur territoire est une tendance de fond en France depuis le début des années 2010. Cela est renforcé par les récentes évolutions législatives: la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit l'obligation de transfert de compétences « eau » aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à l'échéance 2020.

Une démarche pérenne, c'est quoi ?

La pérennité désigne la capacité d'un territoire utilisateur de l'eau d'un captage à maintenir dans le temps la dynamique locale nécessaire pour la restauration, et pérenniser une eau de qualité. A ceci deux raisons :

- le temps de transfert et la rémanence des pollutions, c'est-à-dire le temps plus ou moins long de persistance des nitrates et/ou pesticides dans le sol ou dans la nappe,
- le temps nécessaire à l'évolution de la production agricole et/ou de l'occupation des sols, qui passe par une évolution de chacune des exploitations agricoles concernées.

L'AGENCE DE L'EAU, PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITÉS POUR LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES

L'action publique a mis l'accent ces dernières années sur le passage à l'action concrète avec les plans d'actions « captage ». Tout en continuant sur cette lancée, l'agence de l'eau invite les collectivités à s'inscrire dans des démarches de territoire pour aller plus loin que les plans d'actions captages et reconquérir durablement la qualité de l'eau. L'agence de l'eau apporte en particulier un soutien financier à l'animation de la démarche, l'ingénierie de projet, les diagnostics de territoire, les suivis de la qualité de l'eau, les actions agricoles bénéfiques pour l'eau dans le cadre du programme de développement rural.

Quelles questions se poser ? Quelles solutions concrètes mettre en œuvre ?

L'agence de l'eau publie un nouvel outil disponible pour les services des collectivités.

Le guide « Restauration pérenne de la qualité de l'eau des captages pollués par les pesticides et les nitrates » propose aux collectivités de structurer leur démarche à travers une série de questions et des fiches de solutions concrètes.

Ce guide est l'aboutissement du recueil d'expériences d'une centaine de personnes au niveau national. Leurs expériences ont contribué à imaginer l'avenir de la démarche à mener sur ces territoires.

Retrouvez ce guide en version interactive à l'adresse :

www.eaurmc.fr/captagesperennes

